

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 10 DECEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	22
- votant par procuration	0
- absents	7
- total des votants	22

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 14 décembre 2020.

xxx

L'an deux mille vingt, le jeudi dix décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le 1^{er} décembre, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Afin d'assurer la tenue de la réunion du Conseil Municipal dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, celle-ci s'est déroulée sans que le public ne soit autorisé à y assister. Le caractère public de la réunion a toutefois été assuré puisque les débats étaient accessibles au public, en direct, via le compte Facebook de la commune.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Yves GIMAY, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Virginie RUFFIN-MICHEL, Adjointes,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Evelyne BAILLEUL, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Damien AUBÉ, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, Mme Marianne DUHAMEL, Conseillers Municipaux.

Absents :

M. Philippe LEROUX, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, Mme Laurence HARDY, M. Jean-Yves GOGNET, Conseillers Municipaux.

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Evelyne BAILLEUL est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.125/12.20

Objet : Campagne de stérilisation et d'identification des chats errants Convention Ville de Lillebonne /
Fondation 30 millions d'Amis
Année 2021

Délibération n°: D.125/12.20

Objet : Campagne de stérilisation et d'identification des chats errants Convention Ville de Lillebonne /
Fondation 30 millions d'Amis
Année 2021

Monsieur AUBÉ rappelle que dans le cadre de la campagne de stérilisation et d'identification des chats errants sur le territoire communal, la Ville de Lillebonne s'est rapprochée de la Fondation 30 millions d'Amis en raison de son expertise reconnue et de son savoir-faire en matière de régulation et de gestion des populations de chats libres. Elle a signé, avec elle, une convention de partenariat approuvée par délibération n°D.133/12.19 du Conseil Municipal du 12 décembre 2019 et par laquelle la Ville de Lillebonne s'engage à participer à hauteur de 50% au financement des actes de stérilisation et d'identification des chats.

Ladite convention arrivant à son terme, il est proposé au Conseil Municipal de renouveler le partenariat de la Ville avec la Fondation 30 Millions d'Amis en signant une nouvelle convention pour l'année 2021.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu la loi n°99-5 du 6 janvier 1999, relative aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29 et ses articles L.2122-4, L.2212-1, L.2212-2 relatifs à la police municipale,

Vu le Code Rural et notamment son article L.211-27,

Vu le décret n°2002-1381 du 25 novembre 2002, relatif à des mesures particulières à l'égard des animaux errants,

Considérant que la prolifération des chats errants nécessite la poursuite de la campagne de capture, d'identification et de stérilisation engagée par la Ville de Lillebonne en 2017 (*délibération n°D.68/06.17*), menée en partenariat avec la SCP Vétérinaire Caux Seine et l'association en charge de la gestion des chats errants sur le territoire communal,

Considérant qu'au regard des éléments précédemment cités et d'une population estimée à 45 chats errants à identifier et à stériliser sur l'année 2021, il est nécessaire de signer une nouvelle convention avec la Fondation 30 millions d'Amis par laquelle la Ville s'engage à participer financièrement à hauteur de 50% des frais d'identification et de stérilisation - soit 1 575,00 € pour l'année 2021 -, participation qui fera l'objet d'un versement sous forme d'acompte à la Fondation 30 millions d'Amis avant toute opération de capture, en effectuant un virement bancaire.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser, dans le cadre de la campagne de capture, d'identification et de stérilisation des chats errants qui sera menée sur le territoire communal en 2021, le renouvellement du partenariat de la Ville de Lillebonne avec la Fondation 30 millions d'Amis,
- d'autoriser, à ce titre, le versement, à la Fondation 30 millions d'Amis, d'une somme de 1 575 € correspondant à la participation de la Ville de Lillebonne, à hauteur de 50%, au financement des actes de stérilisation et d'identification des chats errants,

Délibération n°: D.125/12.20

Objet : Campagne de stérilisation et d'identification des chats errants Convention Ville de Lillebonne /
Fondation 30 millions d'Amis
Année 2021

- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous actes afférents et notamment la convention à intervenir début 2021 entre la Ville de Lillebonne et la Fondation 30 millions d'Amis, ainsi que ses éventuels avenants.

La somme correspondant à la participation financière de la Ville sera prélevée sur les crédits prévus au budget communal (09/024/6188/CITE).

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont les membres présents signé au registre après lecture.*

*Pour extrait certifié conforme,
le Maire de Lillebonne,*




